



droit a pension reverssion en cas de décès

Par **dany06**, le **20/09/2011** à **15:58**

handicapée depuis mes 20 ans je me suis marier en 1972 j'ai divorcer en 1982 j'ai eue 3 enfants ,mon ex maris est remarier est m'as jamais verser les pensions pour les enfants ,a présent j'ai rencontrer quelqu'un j'hésite entre me paxes ou me remarier si je me remarie es ce que je perd mes droit en cas de décès de mon ex maris ?je sais que je doit partager avec sa nouvelle épouse ,j'ai tres peux de revenue car je suis a présent retraiter et avant aah 80 pour cent

Par **Domil**, le **20/09/2011** à **16:03**

[citation]m'as jamais verser les pensions pour les enfants[/citation] et vous n'avez jamais rien fait ?

concernant la pension de reversion, ça dépend

- du régime
- des revenus de votre foyer (que ce soit dans le mariage, le pacs ou le concubinage) lors de la liquidation de la pension de reversion.
- de la loi concernant la pension de reversion au moment de son décès (elle change tout le temps, si ça se trouve, la pension de reversion n'existera plus, on ne sait pas)

Votre propre pension de retraite dépend aussi des revenus de votre conjoint/partenaire/concubin

Par **youris**, le **21/09/2011** à **17:28**

bjr,

en principe

régime général: la pension de reversion est versée suivant les conditions de ressources du survivant. il n'y a pas de conditions de non remariage pour la pension de reversion.

régime complémentaire: en principe pas de pension de reversion en cas de remariage mais elle versée sans conditions de ressources.

cdt

Par **Domil**, le **21/09/2011** à **17:33**

[citation]régime général: la pension de reversion est versée suivant les conditions de ressources du survivant. il n'y a pas de conditions de non remariage pour la pension de reversion. [/citation]

1) pour l'instant

2) indirectement si, puisque ce sont les revenus du couple qui seront pris en compte pour déterminer si l'ex conjoint a droit à la pension de reversion